

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque	Sénégal et autres Etats de la C.E.A.O.	6.000 f. 10.000 f.	8.000 f.	14.000 f.	La ligne	350 francs
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, Zaïre, R.C.A., Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie	7.000 f. 11.000 f.	3.500 f.	16.000 f.	Chaque annonce répétée	Moitie prix
	Etranger : Autres pays ..	8.500 f. 13.000 f.	11.000 f.	18.000 f.	(Il n'est jamais compté moins de 2.000 francs pour les annonces)	
	Prix du numéro : Année courante 250 f. — Année ant. 300 f.					
	Recommandé : Année courante 485 f. — Année ant. 535 f.					
	Avion recom. : Année courante 535 f. — Année ant. 585 f.					
	Avion ordinaire : Année courante 310 f. — Année ant. 360 f.				Compte postal : 45-20 — DAKAR	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

1981		
23 décembre...	Loi n° 81-79 rectificative à la loi n° 81-26 du 26 juin 1981 portant loi de finances pour l'année financière 1981-1982	64

ARRÊTÉS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX EAUX ET FORÊTS

1981		
6 juillet.....	Arrêté n° 6536 S.E.E.F.-D.E.F. portant projet d'arrêté régissant la réserve de la Biosphère de Samba Dia	92

MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1981		
7 juillet.....	Arrêté ministériel n° 6658 M.I.T.-O.P.T.S.-D.G.-D.P.-D.E.T. portant création d'un bureau de poste automobile rurale (P.A.R.) dans le Département de Matam (Région du Fleuve)	92

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1981		
2 juillet.....	Arrêté ministériel n° 6410 M.S.P.-D.P.A. portant autorisation de créer et de gérer un dépôt de médicaments à Sokone. Département de Fouta-Diougne	93
8 juillet.....	Arrêté ministériel n° 6795 M.S.P.-D.R.P.F.-D.F. décernant le titre d'ancien interne en médecine des hôpitaux de Dakar	93

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	93
----------------	----

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 81-79 du 23 décembre 1981
rectificative à la loi n° 81-26 du 26 juin 1981 portant loi
de finances pour l'année financière 1981-1982

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi apporte quelques modifications, sur la forme et sur le fond, à la loi n° 81-26 du 26 juin 1981.

A. — Sur la forme.

Il a paru utile d'ajouter deux nouveaux articles, tout en veillant à ne pas bouleverser la présentation de la loi de finances initiale : article 5 *bis* et article 9 *bis*.

L'article 5 *bis* vise à rendre plus aisée la lecture de la loi de finances.

L'article 9 *bis* comble une omission de la loi n° 81-26 du 26 juin 1981 qui n'indiquait pas expressément que l'ensemble des recettes du Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme avait été budgétisé et que le compte est alimenté par une dotation prévue au budget d'investissement.

B. — Sur le fond.

Après quelques mois d'exécution du budget 1981-1982, il a paru opportun de présenter un projet de loi de finances rectificative, essentiellement pour les raisons indiquées ci-dessous

- Consolider les acquis des mesures d'économies budgétaires prises par le Gouvernement.
- Réévaluer certaines dépenses qui avaient été sous-évaluées dans la loi de finances initiale : Présidence de la République, dépenses de personnel d'une manière générale, Fonds d'Aide au Monde rural, Compte de Liquidation du V^e Plan.
- Tenir compte de l'incidence financière de certaines décisions du Gouvernement intervenues après le vote du budget :
 - application du décret n° 81-842 du 20 août 1981 relatif à l'extension du bénéfice de l'indemnité représentative de logement à d'autres agents que les enseignants du premier degré;
 - verser une subvention exceptionnelle à des établissements publics, qui malgré les efforts déployés pour améliorer leur situation, connaissent toujours des difficultés (O.R.T.S.);
 - mettre à la disposition des Forces armées les moyens d'accomplir convenablement les missions qui leur sont assignées;
 - prendre en compte les résultats des récentes négociations avec le Club de Paris qui ont non seulement constitué l'occasion de réactualiser le service de la dette (43,4 milliards : encours au 30 juin 1981), mais ont abouti à un rééchelonnement de la dette qui s'est traduit par un allègement important au niveau de la Caisse autonome d'Amortissement;
 - Enfin, relever le plafond de l'aval de l'Etat pour permettre la réalisation de certaines infrastructures dans le cadre d'organisations sous-régionales (ex. : O.M.V.S.).

I. — Budget de fonctionnement.

Au vu de la loi de finances n° 81-26 du 26 juin 1981, les crédits pour les dépenses de personnel se chiffrent à 74.443.732.000 francs.

Le présent projet de loi porte ces inscriptions à 80.534.000.000, avec l'objectif que la politique de rigueur prévue en matière de personnel permettra de plafonner à ce niveau les dépenses de personnel.

Le total des annulations de crédits s'élève à 3.256.154.000, ramenant le budget de fonctionnement initial de 125.493.000.000 à 122.236.846.000.

C'est sur cette base qu'il sera procédé aux ouvertures additionnelles de crédits suivantes :

— Présidence de la République	297.000.000	»
— Ministère des Affaires étrangères	21.000.000	»
— Ministère des Forces armées	50.000.000	»
— Ministère de l'Education nationale : indemnités de logement des enseignants	534.000.000	»
— Dépenses communes : autres dépenses de personnel	5.556.268.000	»
— Dépenses communes : dépenses imprévues	100.000.000	»
— Dépenses communes : subvention aux établissements publics	310.000.000	»
— Dépenses communes : dépenses spéciales des Forces armées	1.039.085.000	»
	7.967.353.000	»

Ces ouvertures additionnelles de crédits seront couvertes en partie par les 3.256.154.000 issus des blocages de crédits. Le reste, soit 4.651.190.000, sera couvert par le produit de l'impôt sur les traitements et salaires (I.T.S.) initialement affecté à la Caisse autonome d'Amortissement (C.A.A.) et au Fonds d'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme (F.A.H.U.). Des inscriptions compensatrices sont faites dans le budget d'Investissement au profit des deux comptes ainsi dégarnis.

II. — Budget d'investissement.

Secteurs	Titres de Secteurs	CREDITS DE PAIEMENTS (en millions de francs)		
		Inscriptions initiales	Nouvelles inscriptions	Variations
2-800	Etudes générales et recherches scientifiques	1.393.000		
2-910	Hydraulique	2.633.000	1.043.000	— 350.000
2-820	Production rurale	4.021.000	2.133.000	— 500.000
2-830	Production non agricole	451.000	3.531.000	— 490.000
2-840	Transports et télécommunications	5.360.000	301.000	— 150.000
2-850	Equipements sociaux et communautaires	7.060.000	5.360.000	
2-860	Equipements administratifs	3.924.000	6.921.000	
2-870	Investissements financiers, monnaie et crédit	30.760.000	3.214.000	— 139.000
2-830	Opérations à objectifs multiples	»	21.160.000	— 710.000
2-890	Autres opérations en capital	»	»	— 9.000.000
			»	»
	Total	55.602.000	43.663.000	— 11.939.000

Les modifications concernant le budget d'Investissement résultent de deux séries de mesures :

- les mesures d'économies budgétaires;
- le rééchelonnement de la dette « Club de Paris ».

Incidence des mesures d'économies budgétaires :

Le budget d'Investissement initial a fait l'objet d'une réduction de 2.624.000.000 de francs répartis entre les différents secteurs de l'activité économique. Les projets concernés sont soit ceux qui ne sont pas productifs, soit ceux qui ont reçu suffisamment de concours extérieurs au cours de cette gestion pour permettre à l'Etat de diminuer sa participation.

Rééchelonnement de la dette « Club de Paris ».

Le rééchelonnement de la dette « Club de Paris » se traduit par un allègement, ramenant le service de la dette à 22.400.000.000 y compris les intérêts de rééchelonnement et les dettes inférieures à 500.000 D.T.S.

Le présent projet de loi ayant budgétisé l'ensemble du produit de l'I.T.S., il convenait d'inscrire dans le budget d'Investissement une dotation permettant de compléter les autres ressources propres de la Caisse autonome d'Amortissement. Ce qui a été fait pour un montant de 16.900.000.000 au secteur 2-870; à signaler que ce secteur comporte deux opérations autres que la Caisse autonome d'Amortissement qui n'ont pas changé.

L'application des mesures d'économies et le rééchelonnement de la dette se traduisent par une diminution globale de 12.224.000.000. En tenant compte de l'ouverture additionnelle de crédits de 285.000.000 au profit des écoles primaires, cela fait une diminution de 11.939.000.000.

Le budget d'Investissement passe donc ainsi de 55.602.000.000 à 43.663.000.000.

III. — Comptes spéciaux du Trésor :

Les modifications intervenues dans les comptes spéciaux du Trésor se situent au niveau des comptes d'affectation spéciale d'une part, et les comptes de règlements avec les Gouvernements étrangers d'autre part.

1. — Comptes d'affectation spéciale :

- le Fonds routier passe de : 3.000.000.000 à 2.500.000.000 = — 500.000.000;
- la Caisse autonome d'Amortissement passe de : 35.000.000.000 à 22.400.000.000 = — 12.600.000.000;
- le Fonds d'Aide au Monde rural passe de : 600.000.000 à 3.500.000.000 = + 2.900.000.000;
- le Compte de liquidation du V^e Plan passe de : 4.800.000.000 à 8.850.000.000 = + 4.050.000.000

Les comptes d'affectation spéciale passent ainsi de : 56.272.483.000 à 50.922.483.000 = — 5.350.000.000.

2. — Comptes de règlements avec les Gouvernements étrangers.

La présentation des opérations prévues à ce niveau étant facultative, aucune inscription n'est portée au titre de l'accord de paiement **sénégal-guinéen** et au titre de l'accord de paiement **sénégal-mauritanien**. Cependant, les comptes correspondants restent ouverts.

Les inscriptions relatives à la coopération entre services du Trésor français et sénégalais passent de 5.000.000.000 à 3.500.000.000.

Globalement, ces comptes passent de 5.750.000.000 à 3.500.000.000 = — 2.250.000.000.

Au total, les diminutions au niveau des comptes spéciaux du Trésor font :

$$5.350.000.000 + 2.250.000.000 = 7.600.000.000.$$

En résumé, les variations de la loi de finances se présentent comme suit :

Nature des dépenses	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative	Variations
Dépenses ordinaires	125.493.000.000	130.144.199.000	+ 4.651.199.000
Dépenses en capital	55.602.000.000	43.663.000.000	— 11.939.000.000
Autres (comptes spéciaux du Trésor)	39.074.000.000	38.063.000.000	— 1.011.000.000
Total	220.169.000.000	211.870.199.000	— 8.298.801.000

Telle est l'économie du projet de loi de finances rectificative pour la gestion 1981-1982 qui est soumis à votre attention.

Les modifications concernant le budget d'Investissement résultent de deux séries de mesures :

- les mesures d'économies budgétaires;
- le rééchelonnement de la dette « Club de Paris ».

Incidence des mesures d'économies budgétaires :

Le budget d'Investissement initial a fait l'objet d'une réduction de 2.624.000.000 de francs répartis entre les différents secteurs de l'activité économique. Les projets concernés sont soit ceux qui ne sont pas productifs, soit ceux qui ont reçu suffisamment de concours extérieurs au cours de cette gestion pour permettre à l'Etat de diminuer sa participation.

Rééchelonnement de la dette « Club de Paris ».

Le rééchelonnement de la dette « Club de Paris » se traduit par un allègement, ramenant le service de la dette à 22.400.000.000 y compris les intérêts de rééchelonnement et les dettes inférieures à 500.000 D.T.S.

Le présent projet de loi ayant budgétisé l'ensemble du produit de l'I.T.S., il convenait d'inscrire dans le budget d'Investissement une dotation permettant de compléter les autres ressources propres de la Caisse autonome d'Amortissement. Ce qui a été fait pour un montant de 16.900.000.000 au secteur 2-870; à signaler que ce secteur comporte deux opérations autres que la Caisse autonome d'Amortissement qui n'ont pas changé.

L'application des mesures d'économies et le rééchelonnement de la dette se traduisent par une diminution globale de 12.224.000.000. En tenant compte de l'ouverture additionnelle de crédits de 285.000.000 au profit des écoles primaires, cela fait une diminution de 11.939.000.000.

Le budget d'Investissement passe donc ainsi de 55.602.000.000 à 43.663.000.000.

III. — Comptes spéciaux du Trésor :

Les modifications intervenues dans les comptes spéciaux du Trésor se situent au niveau des comptes d'affectation spéciale d'une part, et les comptes de règlements avec les Gouvernements étrangers d'autre part.

1. — Comptes d'affectation spéciale :

- le Fonds routier passe de : 3.000.000.000 à 2.500.000.000 = — 500.000.000;
- la Caisse autonome d'Amortissement passe de : 35.000.000.000 à 22.400.000.000 = — 12.600.000.000;
- le Fonds d'Aide au Monde rural passe de : 600.000.000 à 3.500.000.000 = + 2.900.000.000;
- le Compte de liquidation du V^e Plan passe de : 4.400.000.000 à 8.850.000.000 = + 4.450.000.000

Les comptes d'affectation spéciale passent ainsi de : 56.272.483.000 à 50.922.483.000 = — 5.350.000.000.

2. — Comptes de règlements avec les Gouvernements étrangers.

La présentation des opérations prévues à ce niveau étant facultative, aucune inscription n'est portée au titre de l'accord de paiement ~~sénégal~~-guinéen et au titre de l'accord de paiement sénégal-mauritanien. Cependant, les comptes correspondants restent ouverts.

Les inscriptions relatives à la coopération entre services du Trésor français et sénégalais passent de 5.000.000.000 à 3.500.000.000.

Globalement, ces comptes passent de 5.750.000.000 à 3.500.000.000 = — 2.250.000.000.

Au total, les diminutions au niveau des comptes spéciaux du Trésor font :

$$5.350.000.000 + 2.250.000.000 = 7.600.000.000.$$

En résumé, les variations de la loi de finances se présentent comme suit :

Nature des dépenses	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative	Variations
Dépenses ordinaires	125.493.000.000	130.144.199.000	+ 4.651.199.000
Dépenses en capital	55.602.000.000	43.663.000.000	— 11.939.000.000
Autres (comptes spéciaux du Trésor)	39.074.000.000	38.063.000.000	— 1.011.000.000
Total	220.169.000.000	211.870.199.000	— 8.298.801.000

Telle est l'économie du projet de loi de finances rectificative pour la gestion 1981-1982 qui est soumis à votre attention.

LOI RECTIFICATIVE A LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNÉE 1981-1982

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du jeudi 10 décembre 1981;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — L'article 1^{er}, l'alinéa 1^{er} de l'article 2, l'article 3, l'article 4, l'alinéa 2 de l'article 6, l'alinéa 1^{er} de l'article 7, l'article 9, l'alinéa 1^{er} de l'article 10, l'article 12, l'article 13 et le 1^o de l'article 17 de la loi n° 81-26 du 26 juin 1981 portant loi de finances pour l'année financière 1981-1982 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

PREMIÈRE PARTIE. — VOIES ET MOYENS

Article premier. — Le montant global des ressources et des charges de l'Etat pour l'année financière 1981-1982 est arrêté à la somme de deux cent onze milliards, quatre cent douze millions, cent quatre vingt dix neuf mille (211.412.199.000) francs répartie comme suit :

Ressources : (En milliers de francs)		Charges : (En milliers de francs)	
— Recettes ordinaires	130.144.199	» Dépenses ordinaires	130.144.199 »
— Recettes extraordinaires	43.205.000	» Dépenses en capital	43.205.000 »
— Autres (comptes spéciaux du Trésor	38.063.000	» Autres comptes spéciaux du Trésor	38.063.000 »
Trésor)	211.412.199	»	211.412.199 »

Art. 2. — Alinéa 1^{er}. — Le Président de la République est autorisé à contracter, au nom de l'Etat, des emprunts d'un montant global de quarante et un milliards sept cent cinq millions (41.705.000.000) de francs.

DEUXIÈME PARTIE. — BUDGET GÉNÉRAL

I. — RESSOURCES

Art. 3. — Les recettes sont arrêtées à la somme de deux cent soixante treize milliards, trois cent quarante neuf millions, cent quatre vingt dix neuf mille (173.349.199.000) francs répartie comme suit et détaillée à l'annexe « A ».

a) Recettes ordinaires : (En milliers de francs).

Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	Chapitre 012	
Impôts fonciers	Chapitre 014	32.501.199 »
Autres impôts directs	Chapitre 016	1.000.000 »
Droits perçus à l'importation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'importation	Chapitre 021	70.000 »
Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'exportation	Chapitre 022	53.700.000 »
Taxes spécifiques sur la consommation intérieure	Chapitre 023	1.000.000 »
Taxe sur le chiffre d'affaires autres que la T.V.A. perçue en douane	Chapitre 024	9.270.000 »
		23.300.000 »

	Chapitre 031	
Droits d'enregistrement		2.455.000 »
	Chapitre 032	
Droits de timbre		2.357.000 »
	Chapitre 033	
Taxes pour services rendus		250.000 »
	Chapitre 041	
Revenus du domaine immobilier		140.000 »
	Chapitre 042	
Revenus du domaine forestier		270.000 »
	Chapitre 043	
Revenus du domaine minier		20.000 »
	Chapitre 044	
Revenus du domaine mobilier		40.000 »
	Chapitre 045	
Revenus des valeurs mobilières		700.000 »
	Chapitre 051	
Recettes des exploitations industrielles		70.000 »
	Chapitre 052	
Recettes diverses des services		200.000 »
	Chapitre 053	
Produits divers et accidentels		2.700.000 »
	Chapitre 061	
Contributions et participations de l'Etat à la zone franc		40.000 »
	Chapitre 065	
Contributions et participations d'établissements publics		20.000 »
	Chapitre 066	
Contributions et participations d'organismes privés et de particuliers		41.000 »
Total des recettes ordinaires		<u>130.144.199 »</u>
b) Recettes extraordinaires		
Prélèvement pour le budget d'équipement		1.500.000 »
	Chapitre 091	
Emprunts		41.705.000 »
Total des recettes extraordinaires		<u>43.205.000 »</u>
RECAPITULATION		
a) Recettes ordinaires		130.144.199 »
b) Recettes extraordinaires		43.205.000 »
Total général des recettes		<u>173.349.199 »</u>

II. - CHARGES

Art. 4. — Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de cent soixante treize milliards trois cent quarante neuf millions, cent quatre vingt dix neuf mille (173.349.199.000) francs répartie comme suit et, plus en détail, dans les annexes « B », « B1 » et « B2 ».

a) DEPENSES ORDINAIRES :

(en milliers de francs)

TITRE PREMIER

POUVOIRS PUBLICS

Présidence de la République :

Chapitre 211. — Personnel	674.880 »	
— 212. — Matériel	1.162.566 »	
— 213. — Entretien	48.000 »	
— 215. — Dépenses diverses	145.520 »	
— 216. — Dépenses spéciales	580.000 »	
		2.610.966 »

Assemblée nationale :

Chapitre 221. — Personnel	796.503 »	
— 222. — Matériel	578.095 »	
— 223. — Entretien	151.741 »	
— 224. — Transfert	66.800 »	
— 225. — Dépenses diverses	325.000 »	
		1.918.139 »

Conseil économique et social :

Chapitre 231. — Personnel	38.799 »	
— 232. — Matériel	71.873 »	
		110.672 »

Cour suprême :

Chapitre 241. — Personnel	186.002 »	
— 242. — Matériel	38.334 »	
— 245. — Dépenses diverses	5.000 »	
		229.336 »

Total du titre premier		4.869.113 »
------------------------------	--	-------------

TITRE II

MOYENS DES SERVICES

SECTION 1^{re}. — ACTION ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE.
(en milliers de francs)*Primature :*

Chapitre 301. — Personnel	518.520 »	
— 302. — Matériel	795.502 »	
— 303. — Entretien	23.000 »	
— 304. — Transfert	140.000 »	
		1.477.022 »

Ministère des Affaires étrangères :

Chapitre 311. — Personnel	2.582.016 »	
— 312. — Matériel	1.622.205 »	
— 313. — Entretien	815.160 »	
— 314. — Transfert	1.076.485 »	
— 315. — Dépenses diverses	286.998 »	
		6.382.864 »

Ministère des Forces armées :

Chapitre 321. — Personnel	9.973.130 »	
— 322. — Matériel	5.044.830 »	
— 323. — Entretien	449.000 »	
— 324. — Transfert	70.244 »	
		15.537.204 »

Ministère de l'Intérieur :

Chapitre 331. — Personnel	11.648.272 »	
— 332. — Matériel	2.018.594 »	
— 335. — Dépenses diverses	20.000 »	
		13.686.866 »

Ministère de la Justice :

Chapitre 341. — Personnel	1.076.588 »	
— 342. — Matériel	141.012 »	
— 343. — Entretien	33.000 »	
— 344. — Transfert ...	4.327 »	
— 345. — Dépenses diverses	86.135 »	
		1.341.062

Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail :

Chapitre 351. — Personnel	290.417 »	
— 352. — Matériel	42.809 »	
— 355. — Dépenses diverses	740 »	
		333.966 »

Ministère de l'Information et des Télécommunications :

Chapitre 371. — Personnel	167.230 »	
— 372. — Matériel	94.491 »	
— 374. — Transfert	875.059 »	
		1.136.780 »
Total de la section 1 ^{re}		39.895.764 »

SECTION II. — ACTION ÉCONOMIQUE.
(en milliers de francs)

Ministère du Plan et de la Coopération :

Chapitre 401. — Personnel	160.270 »	
— 402. — Matériel	32.910 »	
		193.180 »

Ministère de l'Équipement :

Chapitre 411. — Personnel	1.480.484 »	
— 412. — Matériel	203.476 »	
— 413. — Entretien	40.000 »	
— 414. — Transfert	537.000 »	
		2.260.960 »

<i>Ministère du Développement rural :</i>		
Chapitre 421. — Personnel	2.821.896 »	
— 422. — Matériel	211.937 »	
— 424. — Transfert	50.500 »	
— 425. — Dépenses diverses	121.000 »	
<i>Ministère de l'Economie et des Finances :</i>		3.205.333 »
Chapitre 431. — Personnel	5.365.313 »	
— 432. — Matériel	874.921 »	
— 435. — Dépenses diverses	665.279 »	
<i>Ministère du Développement industriel et de l'Artisanat :</i>		6.905.513 »
Chapitre 441. — Personnel	126.412 »	
— 442. — Matériel	47.150 »	
— 444. — Transfert	109.009 »	
<i>Ministère de l'Hydraulique :</i>		282.571 »
Chapitre 451. — Personnel	538.413 »	
— 452. — Matériel	487.957 »	
<i>Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement :</i>		1.026.370 »
Chapitre 461. — Personnel	838.713 »	
— 462. — Matériel	134.383 »	
<i>Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts</i>		973.096 »
Chapitre 471. — Personnel	632.798 »	
— 472. — Matériel	97.747 »	
<i>Ministère du Commerce :</i>		730.545 »
Chapitre 481. — Personnel	465.786 »	
— 482. — Matériel	78.155 »	
— 484. — Transfert	26.682 »	
<i>Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime :</i>		570.623 »
Chapitre 491. — Personnel	266.660 »	
— 492. — Matériel	85.802 »	
— 494. — Transfert	9.340 »	
Total de la section II		361.802 »
		16.509.993 »

SECTION III. — ACTION CULTURELLE ET SOCIALE.
(en milliers de francs)

<i>Ministère de l'Education nationale :</i>		
Chapitre 501. — Personnel	18.484.454 »	
— 502. — Matériel	1.500.122 »	
— 504. — Transfert	1.710.172 »	
<i>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :</i>		21.694.748 »
Chapitre 511. — Personnel	979.810 »	
— 512. — Matériel	339.027 »	
— 514. — Transfert	5.652.025 »	
		6.970.862 »

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports :

Chapitre 521. — Personnel	631.080 »	
— 522. — Matériel	179.227 »	
— 523. — Entretien	15.000 »	
— 524. — Transfert	150.430 »	
— 525. — Dépenses diverses	102.000 »	
		1.077.746

Ministère de la Culture :

Chapitre 531. — Personnel	321.603 »	
— 532. — Matériel	162.762 »	
— 534. — Transfert	338.442 »	
		822.807 »

Ministère de la Santé publique :

Chapitre 541. — Personnel	4.315.934 »	
— 542. — Matériel	2.390.022 »	
— 544. — Transfert	220.575 »	
		6.926.531 »

Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine :

Chapitre 551. — Personnel	1.041.970 »	
— 552. — Matériel	223.769 »	
— 554. — Transfert	139.356 »	
		1.405.095 »

Secrétariat d'Etat au Tourisme :

Chapitre 561. — Personnel	157.493 »	
— 562. — Matériel	135.224 »	
— 564. — Transfert	18.000 »	
		310.717 »

Ministère de l'Action sociale :

Chapitre 571. — Personnel	169.604 »	
— 572. — Matériel	34.797 »	
— 574. — Transfert	58.983 »	
		263.384 »

Secrétariat d'Etat à la Recherche scientifique et technique :

Chapitre 581. — Personnel	152.640 »	
— 582. — Matériel	44.906 »	
— 584. — Transfert	1.084.711 »	
		1.282.257

Total de la section III	40.754.147 »
-------------------------------	--------------

SECTION IV. — DÉPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de francs)

Chapitre 601. — Personnel	13.630.301 »	
— 602. — Matériel	710.000 »	
— 603. — Entretien	850.000 »	
— 604. — Transfert	1.446.500 »	
— 605. — Dépenses diverses	11.478.381 »	
		28.115.182 »
Total de la section IV		28.115.182 »
Total du titre II		125.275.086 »
Total des dépenses ordinaires		130.144.199 »

b) DEPENSES EN CAPITAL :

Sont ouverts :

— des autorisations de programme pour un montant de cent douze milliards quatre cent quatre vingt dix neuf millions trois cent mille (112.499.300.000 francs);

— des crédits de paiement pour un montant de quarante trois milliards deux cent cinq millions (43.205.000.000) de francs, réparti comme suit et, plus en détail, dans l'annexe « C ».

Secteur.	Titre des secteurs	Crédits de paiement (en milliers de francs)
2-800	Etudes générales et recherches scientifiques	
2-810	Hydraulique	1.073.000
2-820	Production rurale	2.454.000
2-830	Production non agricole	4.453.000
2-840	Transports et télécommunications	336.00
2-850	Equipements sociaux et communautaires	5.010.000
2-860	Equipements administratifs	6.382.000
2-870	Investissements financiers, monnaie et crédit	3.017.000
2-880	Opérations à objectifs multiples	20.480.000
2-890	Autres opérations en capital	»
	Soit un total de	»
		43.205.000

Total général des charges :

— Dépenses ordinaires	130.144.199.000 »
— Dépenses en capital	43.205.000.00 »
Total	173.349.199.000 »

TROISIEME PARTIE — COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

« Alinéa 2 de l'article 6. — Les recettes de ce compte correspondent au montant des engagements effectués sur le budget d'investissement et n'ayant pas fait l'objet de règlement au 30 juin 1981; soit huit milliards, huit cent cinquante millions (8.850.000.000) de francs.

« Alinéa 1^{er} de l'article 7. — Le fonds routier sera alimenté par une dotation de deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) de francs prévue dans le budget d'Investissement.

« Article 9. — Le taux du prélèvement prévu sur l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires par le premier tiret de l'article 6 de la loi n° 79-61 du 25 juin 1979 portant loi de finances pour l'année financière 1979-1980 d'une part et sur la taxe sur le chiffre d'affaires par l'article 2 de la loi n° 80-06 du 25 février 1980 d'autre part, au profit de la Caisse autonome d'Amortissement, est fixé à zéro.

Ce compte sera alimenté par une dotation de seize milliards neuf cent millions (16.900.000.000) de francs prévue dans le budget d'Investissement.

« Alinéa 1^{er} de l'article 10. — Les ressources effectuées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1981-1982 s'élèvent à cinquante milliards neuf cent vingt deux millions quatre cent quatre vingt trois mille (50.922.483.000) francs répartis comme suit :

— Dette publique		
dont :		
Caisse autonome d'Amortissement	22.400.000.000 »	27.700.000.000 »
Fonds national de Retraites	5.300.000.000 »	
— Autres charges		
Total		23.222.483.000 »
		50.922.483.000 »

« Article 12. — Les charges des comptes de prêts pour l'année financière 1981-1982 sont évaluées à un milliard cinq cent vingt cinq millions (1.525.000.000) de francs se répartissant comme suit :

— Prêts aux établissements publics	200.000.000 »
— Prêts aux organismes et particuliers	1.325.000.000 »
Total	1.525.000.000 »

« Article 13. — Les charges des comptes d'avances pour l'année financière 1981-1982 sont évaluées à quatre milliards (4.000.000.000) de francs se répartissant comme suit :

— Avance aux collectivités secondaires	600.000.000 »
— Avances à divers organismes et particuliers	1.900.000.000 »
— Avance à divers comptes et budgets	1.500.000.000 »
Total	4.000.000.000 »

QUATRIÈME PARTIE — DISPOSITIONS DIVERSES

« 1° de l'article 17. — Accorder l'aval de l'Etat dans la limite d'un montant maximum de soixante dix milliards (70.000.000.000) de francs.

Art. 2. — Il est ajouté à la troisième partie de la loi n° 81-26 du 26 juin 1981 portant loi de finances pour l'année financière 1981-1982 un article 5 bis et un article 9 bis ainsi libellés :

« Article 5 bis. — Les prévisions de recettes et de dépenses pour les comptes spéciaux du Trésor s'élèvent de part et d'autre à soixante deux milliards, six cent vingt et un millions quatre cent quatre vingt trois mille (62.621.483.000) francs, comme indiqué par l'annexe « D ».

Le montant des recettes affectées directement à ces comptes est de trente huit milliards, soixante trois millions (38.063.000.000) de francs. Le reste, soit vingt quatre milliards cinq cent cinquante huit millions quatre cent quatre vingt trois mille (24.558.483.000) francs provient de dotations prévues dans le Budget général, comme détaillé dans l'annexe « D1 ».

« Article 9 bis. — Le Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme sera alimenté par une dotation de deux milliards deux cent cinquante millions (2.250.000.000) de francs prévue dans le budget d'Investissement.

Cette dotation annule les affectations prévues par l'article 7 de la loi n° 77-67 du 4 juin 1977 portant loi de finances pour l'année financière 1977-1978 ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 23 décembre 1981.

Par le Président de la République :

Abdou DIOUF.

Le Premier Ministre,
Habié THIAM.

ANNEXE "A" : RESSOURCES

Nomenclature budgétaire et Nature de la Recette	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
	Inscriptions initiales 1981 - 1982	Variations	Nouvelles inscriptions 1981 - 1982
Chapitre 012. — Article 03. Impôts sur les traitements et salaires	3.200.000	+ 4.651.199	7.851.199
Total du chapitre 012	27.850.000	+ 4.651.199	32.501.199
Total de la section première : Impôts directs	28.920.000	+ 4.651.199	33.571.199
Total du titre premier	121.252.000	+ 4.651.199	125.903.199
Total des recettes ordinaires	125.493.000	+ 4.651.199	130.144.199
Total général des recettes	181.095.000	— 7.745.801 (1)	173.349.199

(1) Globalement, le total général des recettes du Budget général baissent de 7.745.801.000 — 12.397.000.000 (baisse au niveau des recettes extraordinaires) + 4.651.199.000 (augmentation au niveau des recettes ordinaires).

EN MILLIERS DE FRANCS

DÉPARTEMENTS	EN MILLIERS DE FRANCS			
	Dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Ouvertures de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
1. — Présidence de la République.				
Chapitres 211. Personnel	674.880	»	»	674.880
— 212. Matériel	947.566	»	»	1.162.566
— 213. Entretien	21.000	»	215.000	48.000
— 215. Dépenses diverses	90.520	»	27.000	145.520
— 216. Dépenses spéciales	580.000	»	55.000	580.000
Total	2.313.966	»	297.000	2.610.966
2. — Assemblée nationale.				
Chapitres 212. Personnel	796.503	»	»	796.503
— 222. Matériel	641.395	63.000	»	578.095
— 223. Entretien	238.741	87.000	»	151.741
— 224. Transfert	66.800	»	»	66.800
— 225. Dépenses diverses	325.000	»	»	325.000
Total	2.068.139	150.000	»	1.918.139
3. — Conseil économique et social.				
Chapitres 231. Personnel	38.799	»	»	38.799
— 232. Matériel	71.873	»	»	71.873
Total	110.672	»	»	110.672
4. — Cour suprême.				
Chapitres 241. Personnel	186.002	»	»	186.002
— 242. Matériel	45.649	7.315	»	38.334
— 245. Dépenses diverses	5.000	»	»	5.000
Total	236.651	7.315	»	229.336
5. — Primature.				
Chapitres 301. Personnel	518.520	»	»	518.520
— 302. Matériel	856.002	60.500	»	795.502
— 303. Entretien	23.000	»	»	23.000
— 304. Transfert	160.000	20.000	»	140.000
Total	1.557.522	80.500	»	1.477.022
6. — Ministère des Affaires étrangères.				
Chapitres 311. Personnel	2.582.016	»	»	2.582.016
— 312. Matériel	1.718.905	96.700	»	1.622.205
— 313. Entretien	840.160	46.000	21.000	815.160
— 314. Transfert	1.076.485	»	»	1.076.485
— 315. Dépenses diverses	295.998	9.000	»	286.998
Total	6.513.564	151.700	21.000	6.382.864
7. — Ministère des Forces armées.				
Chapitres 321. Personnel	9.973.130	»	»	9.973.130
— 322. Matériel	5.541.830	522.000	25.000	5.044.830
— 323. Entretien	424.000	»	25.000	449.000
— 324. Transfert	70.244	»	»	70.244
Total	16.009.204	522.000	50.000	15.537.204
8. — Ministère de l'Intérieur.				
Chapitres 331. Personnel	11.648.272	»	»	11.648.272
— 332. Matériel	2.084.294	65.700	»	2.018.594
— 335. Dépenses diverses	20.000	»	»	20.000
Total	13.752.566	65.700	»	13.686.866

ANNEXE B 1 (suite)

DÉPARTEMENTS	EN MILLIERS DE FRANCS			
	dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Ouvertures de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
9. — Ministère de la Justice.				
Chapitres 341. Personnel	1.076.588	»	»	1.076.588
— 342. Matériel	161.950	20.938	»	141.012
— 343. Entretien	33.700	»	»	33.000
— 344. Transfert	5.327	1.000	»	4.327
— 345. Dépenses diverses	86.135	»	»	86.135
Total	1.363.000	21.938	»	1.341.062
10. — Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail.				
Chapitres 351. Personnel	290.417	»	»	290.417
— 352. Matériel	153.309	18.500	»	82.809
— 353. Dépenses diverses	740	»	»	875.749
Total	344.466	18.500	»	333.966
11. — Ministère de l'Information et des Télécommunications.				
Chapitres 371. Personnel	167.230	»	»	167.230
— 372. Matériel	121.382	26.891	»	94.491
— 374. Transfert	875.059	»	»	875.059
Total	1.163.671	26.891	»	1.136.780
12. — Ministère du Plan et de la Coopération.				
Chapitres 401. Personnel	160.270	»	»	160.270
— 402. Matériel	36.006	3.096	»	32.910
Total	196.276	3.096	»	193.180
13. — Ministère de l'Équipement.				
Chapitres 411. Personnel	1.480.484	»	»	1.480.484
— 412. Matériel	257.353	53.877	»	203.476
— 413. Entretien	75.000	35.000	»	40.000
— 414. Transfert	562.000	25.000	»	537.000
Total	2.374.837	113.877	»	2.260.960
14. — Ministère du Développement rural.				
Chapitres 421. Personnel	2.821.896	»	»	2.821.896
— 422. Matériel	253.832	41.895	»	211.937
— 424. Transfert	50.500	»	»	50.500
— 425. Dépenses diverses	156.000	35.000	»	121.000
Total	3.282.228	76.895	»	3.205.333
15. — Ministère de l'Économie et des Finances.				
Chapitres 431. Personnel	5.365.313	»	»	5.365.313
— 432. Matériel	1.046.671	171.750	»	874.921
— 435. Dépenses diverses	764.275	99.000	»	665.279
Total	7.176.263	270.750	»	6.905.513
16. — Ministère du Développement industriel et de l'Artisanat.				
Chapitres 441. Personnel	126.412	»	»	126.412
— 442. Matériel	55.395	8.345	»	47.150
— 444. Transfert	167.009	58.000	»	109.009
Total	348.816	66.245	»	282.571

ANNEXE B 1 (suite)

DÉPARTEMENTS	EN MILLIERS DE FRANCS			
	Dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Ouvertures de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
17. — Ministère de l'Hydraulique.				
Chapitres 451. Personnel	538.413			
— 452. Matériel	507.957	»	»	538.413
Total	1.046.370	20.000	»	487.957
18. — Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.				
Chapitres 461. Personnel	838.713			
— 462. Matériel	174.333	»	»	838.713
Total	1.013.046	39.950	»	134.383
19. — Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts.				
Chapitres 471. Personnel	632.798			
— 472. Matériel	109.495	»	»	632.798
Total	742.293	11.748	»	97.747
20. — Ministère du Commerce.				
Chapitres 481. Personnel	465.786			
— 482. Matériel	86.155	»	»	465.786
— 484. Transfert	32.682	8.000	»	78.155
Total	584.623	6.000	»	26.682
21. — Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime.				
Chapitres 491. Personnel	266.660			
— 492. Matériel	98.602	»	»	266.660
— 504. Transfert	9.340	12.800	»	85.802
Total	374.602	»	»	9.340
22. — Ministère de l'Education nationale.				
Chapitres 501. Personnel	17.950.454			
— 502. Matériel	1.630.517	»	534.000	18.484.454
— 504. Transfert	1.729.057	130.395	»	1.500.122
Total	21.310.028	18.885	»	1.710.172
23. — Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.				
Chapitres 511. Personnel	979.810			
— 512. Matériel	368.027	»	»	979.810
— 514. Transfert	5.652.025	29.000	»	339.027
Total	6.999.862	»	»	5.652.025
24. — Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.				
Chapitres 521. Personnel	631.089			
— 522. Matériel	195.127	»	»	631.089
— 523. Entretien	22.000	15.900	»	179.227
— 524. Transfert	150.430	7.000	»	15.000
— 525. Dépenses diverses	122.000	»	»	150.430
Total	1.120.646	20.000	»	102.000
		42.900	»	1.077.746

ANNEXE B 1 (suite)

DÉPARTEMENTS	EN MILLIERS DE FRANCS			
	Dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Ouvertures de crédits	dotations initiales 1981-1982
25. — Ministère de la Culture.				
Chapitres 531. Personnel	321.603	»	»	321.603
— 532. Matériel	207.462	44.700	»	162.762
— 534. Transfert	389.442	51.000	»	338.442
Total	918.507	95.700	»	822.807
26. — Ministère de la Santé publique.				
Chapitres 541. Personnel	4.315.934	»	»	4.315.934
— 542. Matériel	2.395.392	5.370	»	2.390.022
— 544. Transfert	220.575	»	»	220.575
Total	6.931.901	5.370	»	6.926.531
27. — Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine.				
Chapitres 551. Personnel	1.041.970	»	»	1.041.970
— 552. Matériel	240.193	16.424	»	223.769
— 554. Transfert	139.356	»	»	139.356
Total	1.421.519	16.424	»	1.405.095
28. — Secrétariat d'Etat au Tourisme.				
Chapitres 561. Personnel	157.493	»	»	157.493
— 562. Matériel	149.724	14.500	»	135.224
— 564. Transfert	20.000	2.000	»	18.000
Total	327.217	16.500	»	310.717
29. — Ministère de l'Action sociale.				
Chapitres 571. Personnel	1.169.604	»	»	1.169.604
— 572. Matériel	37.797	3.000	»	34.797
— 574. Transfert	63.983	5.000	»	58.983
Total	271.384	8.000	»	263.384
30. — Secrétariat d'Etat à la Recherche scientifique et technique.				
Chapitres 581. Personnel	152.640	»	»	152.640
— 582. Matériel	51.906	7.000	»	44.906
— 584. Transfert	1.350.886	266.175	»	1.084.711
Total	1.555.432	273.175	»	1.282.257
31. — Dépenses communes.				
Chapitres 601. Personnel	8.074.033	»	5.556.268	13.630.301
— 602. Matériel	730.000	20.000	»	710.000
— 603. Entretien	850.000	»	»	850.000
— 604. Transfert	1.456.500	10.000	»	1.446.500
— 605. Dépenses diverses	10.953.196	923.900	1.449.085	11.478.381
Total	22.063.729	953.900	7.005.353	28.115.182
Total général	125.493.000	3.256.154	7.907.353	130.144.199

ANNEXE B 1
BUDGET DE FONCTIONNEMENT
ANNULATIONS DE CREDITS

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
			Dotations initiales 1981 - 1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 1981 - 1982
		<i>Assemblée nationale</i>			
222	161	Hôtels, bar, restaurant, logements	75.100	10.000	65.100
	162	Services administratifs	163.145	25.000	138.145
	163	Transports et missions	171.000	20.000	151.000
	164	Parcs automobiles	197.850	6.000	191.850
	165	Services sociaux	34.000	2.000	32.000
				63.000	
223	160	Dépenses d'entretien	238.841	87.000	151.741
				87.000	
		Total des annulations		150.000	
		<i>Cour suprême</i>			
242	4460	Fonctionnement Cour suprême	16.990	6.115	10.875
	4491	Entretien, réparation véhicules C S	3.800	1.000	2.800
	4494	Commission de vérification des comptes	510	200	310
		Total des annulations		7.315	
		<i>Primature</i>			
302	0200	Secrétariat général du Gouvernement	23.539	2.000	21.539
	0210	Archives nationales	7.375	2.500	4.875
	0450	Transports, indemnités, missions	591.475	50.000	541.475
	0465	Achat d'objets d'art	6.000	3.000	3.000
	0480	Véhicules Service Protocole	15.000	3.000	12.000
				60.500	
304	0510	Subvention organismes associations et œuvres privées	160.000	20.000	140.000
		Total des annulations		20.000	
				80.000	
		<i>Ministère des Affaires étrangères</i>			
312	0580	Bureau du chiffre	4.000		
	0595	Dépenses communes	25.000	2.000	2.000
	0630	Direction des Affaires administratives et financières	6.500	10.000	15.000
	0700	Indemnités kilométriques	8.640	2.500	4.000
	0990	Achat de véhicules	45.000	3.000	5.640
	0997	Renouvellement mobilier et matériel	60.000	35.200	9.800
	1000	Entretien et fonctionnement véhicules	15.000	30.000	30.000
	1030	Réceptions officielles du Ministre	13.000	5.000	10.000
	9297	Bureau du courrier et valise diplomatique	18.000	6.000	7.686
				3.000	15.000
				96.700	
313	1040	Location d'immeuble	800.271	29.000	550.271
	1050	Entretien, aménagement, extension	77.889	17.000	60.889
				46.000	
315	1077	Dépenses diverses	10.000	4.000	6.000
	1078	L'été Indépendance	15.928	5.000	10.928
		Total des annulations		9.000	
				151.700	
		<i>Ministère des Forces armées</i>			
322	2090	Déplacement et transports F. A.	246.776		
	2100	Fonctionnement Intendance	790.120	90.300	156.776
	2160	Fonctionnement Gendarmerie	286.399	220.000	570.120
	2170	Entretien véhicules Gendarmerie	110.000	86.000	200.399
	2180	Indemnités, frais déplacement gendarmes	74.000	26.000	884.000
	2195	Achat et réparation véhicules	9.000	30.000	44.000
	2230	Fonctionnement bureau de gestion	49.028	3.000	6.000
	2280	Fonctionnement Direction des Plans et Opérations	6.500	20.000	25.028
				2.000	4.500

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
			Dotations initiales 1981 - 1982	Annulation de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
322	2285 2293 2252	<i>Ministère des Forces armées (suite)</i>			
		Fonctionnement Direction des Transports	100.850	20.000	80.850
		Instruction, entraînement E.M.G.	29.500	5.000	24.000
		Entretien C. Gendarmerie	120.000	20.000	100.000
		Total des annulations		522.000	
332	1090 1100 1110 1150 1146 1145 1160 1216 1185	<i>Ministère de l'Intérieur</i>			
		Service des Télécommunications	16.900	5.000	11.900
		D.A.G.E.	30.000	15.000	15.000
		D.A.G.A.T.	2.750	500	2.250
		Autres Préfectures	54.904	25.000	29.904
		Gouvernance Cap-Vert	7.700	700	7.000
		Autres Gouvernances	22.515	7.500	15.015
		Sous-Préfectures et Arrondissements	48.521	10.000	38.521
		Indemnités kilométriques	6.120	1.000	5.120
		Direction de l'Automatisation des Fichiers	48.000	1.000	47.000
		Total des annulations		65.700	
342	2470 2480 2438 2489 2500 2520 2530 2510 2620 2660 2670 2690 2740 2760 2770 2780 2850 2870 8833	<i>Ministère de la Justice</i>			
		Cabinet du Ministre	1.538	538	1.000
		Services centraux	3.922	1.400	2.522
		Direction de l'Education surveillée	1.824	300	1.524
		Centre de Protection sociale	5.011	1.000	4.011
		Cour de Discipline budgétaire	937	200	737
		Cour de Discipline budgétaire	930	200	730
		Parquet général	1.380	300	1.080
		Cour d'appel	13.797	1.700	12.097
		Tribunaux de première instance	4.215	1.000	3.215
		Justice de paix du Cap-Vert	2.397	500	1.897
		Justice de paix de Diourbel	2.312	300	2.012
		Justice de paix de Louga	3.231	1.000	2.231
		Justice de paix du Fleuve	3.441	800	2.641
		Justice de paix du Sine-Saloum	2.186	500	1.686
		Justice de paix du Sénégal oriental	2.963	800	2.163
		Justice de paix de Thiès	3.013	1.000	2.013
		Tribunaux du Travail	3.604	4.600	29.094
		Etablissements spécialisés	11.854	2.800	9.054
		Dépenses communes	8.000	2.000	6.000
		Centre de triage de Thiaroye		20.938	
			2.500	1.000	1.500
				1.000	
				21.938	
344	2920	Subvention de l'A.S.E.R.J.			
352	3000 3010 3060 3070 3080 3090 3000 3110 3210	<i>Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail</i>			
		Cabinet du Ministre	8.250	3.000	5.250
		Direction de la Fonction publique	5.199	1.000	4.199
		Inspection régionale du Travail de Casamance	2.000	500	1.500
		Inspection régionale du Travail de Diourbel	2.000	500	1.500
		Inspection régionale du Travail du Fleuve	2.000	500	1.500
		Inspection régionale du Travail du Sénégal oriental	2.000	500	1.500
		Inspection régionale du Travail du Sine-Saloum	2.000	500	1.500
		Inspection régionale du Travail de Thiès	2.000	500	1.500
		Inspection régionale du Travail de Thiès	7.500	3.500	4.000
		D.C. Services centraux			
		Total des annulations		10.500	

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
			dotations 1981-1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 1981 - 1982
372	8300	<i>Ministère de l'Information et des Télécommunications</i> Cabinet du Ministre	16.872	3.851	12.981
	8320	Abonnements spéciaux	5.950	2.000	3.950
	8330	Direction de l'Information	56.940	21.000	45.940
		Total des annulations		26.391	
402	4502	<i>Ministère du Plan et de la Coopération</i> Entretien et réparation des véhicules	4.590	1.836	2.754
	4503	Indemnités kilométriques	1.620	500	1.120
	4501	Entretien, réparation, frais de déplacement Kaolack	400	160	240
	4504	Entretien, réparation, frais de déplacement Thiès	350	140	210
	4506	Entretien, réparation, frais de déplacement Diourbel	400	160	240
	4750	Tournées et missions	1.300	300	700
		Total des annulations		3.096	
412	4800	<i>Ministère de l'Équipement</i> Cabinet du Ministre	2.458	400	2.058
	6610	D.A.G.E.	4.795	700	4.095
	6630	Direction des Infrastructures	2.137	500	1.637
	6620	D.G.T.P.	2.045	500	1.545
	6860	D.E.R.M.	47.000	3.000	39.000
	6725	Direction des Etudes et Programmes	4.558	1.000	3.558
	6660	S.R.T.P. — Cap-Vert	2.000	500	1.500
	6662	S.R.T.P. — Casamance	1.861	300	1.561
	6664	S.R.T.P. — Fleuve	1.230	200	1.030
	6665	S.R.T.P. — Sénégal-oriental	1.100	100	1.000
	6666	S.R.T.P. — Sine-Saloum	1.300	300	1.000
	6667	S.R.T.P. — Thiès	1.390	390	1.000
	6850	S.R.T.P. — S.O.M.H. Richard-Toll	10.000	2.800	8.000
	6810	E.L.T.P. Saint-Louis	2.390	390	2.000
	6749	Direction générale des Transports	1.100	100	1.000
	6750	Direction de l'Aviation civile	2.683	789	1.894
	6752	C.C.T.E.A.	14.000	3.000	11.000
	6832	S.R.T.T. du Cap-vert	1.200	200	1.000
	6845	B.N.P.C.	5.570	2.300	3.270
	6855	Sécurité routière	10.000	5.000	5.000
	6856	T.A.P.C.C.C.L.	10.000	6.000	4.000
	6730	Sciences géographiques nationales	16.200	6.200	10.000
	6753	Direction Météo nationale	2.708	708	2.000
	6910	Dépenses communes — Services centraux	20.943	8.000	12.943
	6918	Bureau de Gestion	15.682	5.500	10.182
	413	6940	Entretien, voies navigation, digues et littoraux		53.877
6950		Travaux maritimes, balisages et dragages	5.000	4.000	5.000
			66.000	31.000	35.000
414	6965	Participation recherche sauvetage en mer	65.000	35.000	
				25.000	40.000
		Total des annulations		113.877	
422	5520	<i>Ministère du Développement rural</i> C.O.M.S. alimentaire	2.000		
	5560	Direction Production agricole	4.069	750	1.250
	5561	Direction Actions et programmes	1.600	1.500	2.569
	5562	D.E.M. Plan	3.000	500	1.100
	5563	Direction Protection des Végétaux	2.400	1.000	2.000
			400	2.000	

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
			Dotations initiales 1981 - 1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
422		<i>Ministère du Développement rural (suite)</i>			
	5570	S.R.A. Cap-Vert	1.570	500	1.070
	5571	S.R.A. Ziguinchor	5.341	1.000	4.341
	5572	S.R.A. Diourbel	4.021	1.000	3.021
	5573	S.R.A. Fleuve	3.722	850	2.872
	5574	S.R.A. Sénégal oriental	3.832	900	2.932
	5575	S.R.A. Sine-Saloum	7.114	2.000	5.114
	5576	S.R.A. Thiès	3.400	800	2.600
	5577	S.R.A. Louga	3.485	320	3.165
	5640	S.R.A. Louga	3.464	825	2.639
	5640	S.R.A. Ets spec. agr.	3.000	1.000	2.000
	5730	Direction de la Santé et de la Production animale	4.351	1.000	3.351
	5642	Section Désinfection P.A.D.	17.000	5.000	12.000
	5780	Achat vaccins	2.290	500	1.790
	5790	S.R.E. Cap-Vert	7.842	2.000	5.842
	5792	S.R.E. Casamance	4.940	1.000	3.940
	5793	S.R.E. Diourbel	8.795	2.200	6.595
	5794	S.R.E. Fleuve	6.062	1.800	4.262
	5795	S.R.E. Sénégal oriental	7.579	1.700	5.879
	5796	S.R.E. Sine-Saloum	5.091	1.600	3.491
	5797	S.R.E. Thiès	5.134	1.650	3.484
	5798	S.R.E. Louga	3.500	1.000	2.500
	5860	Ets spec. Elevage Cap-Vert	3.201	800	2.401
	5861	C.N.A. Mbao	3.245	800	2.445
	5863	F annexe Makhané	1.000	500	500
	5930	Introduit des races nouvelles	1.000	500	500
	5950	M. O. temporaire	1.000	200	800
	5965	Opération prophylaxie	2.000	1.000	1.000
	6420	Direction de la Coopération	662	200	462
	6430	Service régional Coopération Cap-Vert	1.389	400	989
	6431	Service régional Coopération Casamance	1.289	300	989
	6432	Service régional Coopération Diourbel	1.014	300	714
	6432	Service régional Coopération Fleuve	1.214	300	914
	6434	Service régional Coopération Sénégal oriental	1.593	400	1.193
	6435	Service régional Coopération Sine-Saloum	1.214	300	914
	6436	Service régional Coopération Thiès	1.364	400	964
	6437	Inspection régionale de la Coopération de Louga	800	200	600
	6500	Sessions régionales de perfectionnement	5.000	2.000	3.000
	6510	Lutte anti-acridienne	1.080	500	580
	5505	Indemnités kilométriques		41.895	
		Provision pour frais de mise en place des vivres de soudure ..	156.000	35.000	121.000
	9890	Total des annulations		76.895	
482		<i>Ministère de l'Economie et des Finances</i>			
	3300	Cabinet du Ministre	14.672	7.000	7.672
	3302	Direction de la Prévision	3.620	1.500	2.120
	3305	D. A. G. E.	52.561	32.000	20.561
	3306	D.A.G.E. (Bâtiments)	155.000	59.000	96.066
	nouveau	Indemnités kilométriques	20.000	5.000	15.000
	3500	Direction du Budget	6.589	1.500	5.085
	3520	Service central de la solde	16.067	3.000	13.067
	3530	Direction du matériel	14.256	2.000	12.256
	3660	Direction de la statistique	24.215	10.000	14.215
	3680	Direction de la Monnaie et du Crédit	1.310	500	810
	3700	Trésorerie générale	35.517	12.000	23.517
	3800	Direction générale des Impôts et Domaines	14.677	3.000	11.677
	3809	Direction des Domaines	16.260	6.000	10.260
	3801	Direction des Impôts	10.133	2.000	8.133
	3890	Direction du Cadastre	7.030	1.500	5.530

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS			
			Dotations initiales 1981 - 1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 1981 - 1982	
432	3900	Ministère de l'Economie et des Finances (suite).				
	472	Direction générale des Douanes	97.754	17.000	80.754	
	4724	Imprimerie nationale de Rufisque	30.457	8.000	22.457	
		Imprimerie de Saint-Louis	2.555	750	1.805	
435	4110			171.750		
	4120	Dépenses aménagement, équipement	15.000	7.500	7.500	
	4185	Equipement des Centres D.T.A.I.	730.000	85.500	646.500	
		Promotion de l'Economie	16.758	8.000	8.758	
				99.000		
		Total des annulations		270.750		
442	4560	Ministère du Développement industriel et de l'Artisanat				
	4570	Cabinet du Ministre	15.000	5.190	9.810	
	4580	Direction de l'Industrie	3.000	1.000	2.000	
	4600	Direction des Mines et de la Géologie	3.000	1.000	2.000	
	4605	Direction de l'Energie	2.000	500	1.500	
	4582	Direction de l'Artisanat	2.000	500	1.500	
	4583	Subdivision des Mines de Thiès	150	25	125	
	4584	Subdivision des Mines de Tamba	120	20	100	
		Subdivision des Mines de Kaolack	100	10	90	
				8.245		
	444	4780	Centre artisanal SONEPI	8.471	3.000	5.471
		4790	Subdivision à la Z.F.I.	77.000	50.000	10.000
		4750	S.O.S.E.P.R.A. (Subv.)	15.000	5.000	10.000
			Total des annulations		58.000	
452	0062	Ministère de l'Hydraulique		66.245		
		Hydraulique pastorale et brigade des puits	438.502	20.000	418.502	
		Total des annulations		20.000		
462	2940	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement				
	4561	Cabinet du Ministre	2.600	1.000	1.600	
	2941	Direction de l'Environnement	700	200	500	
	2943	Secrétariat général	550	50	500	
	6740	D.A.G.E.	2.495	600	1.895	
	6741	Direction Architecture	4.000	1.000	3.000	
	6770	Fonct. V.S.R.U. — Cap-Vert	300	50	250	
	6894	Direction C. Habitat	1.500	400	1.100	
	4535	S.R.C.H. Cap-Vert	300	100	200	
	3540	Direction de l'Aménagement du Territoire	1.500	500	1.000	
	6890	Direction des Logements administratifs	4.000	2.000	2.000	
	6747	Direction des Parcs et Jardins	70.000	30.000	40.000	
	6840	Bureau d'Architecture et Mon	1.000	300	700	
	6745	Cl. R. pour U. et H. Environnement Territoire	1.000	200	800	
	6742	Entretien immeuble	5.360	1.000	4.360	
	6743	Fonctionnement V.S.R.U. Casamance	1.110	500	610	
	6744	Fonctionnement V.S.R.U. Diourbel	1.110	500	610	
	6755	Fonctionnement V.S.R.U. Fleuve	1.110	500	610	
	6756	Fonctionnement V.S.R.U. Sénégal-oriental	1.060	450	610	
			Fonctionnement V.S.R.U. Sine-Saloum	1.360	600	760
				39.950		

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS			
			Dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982	
472		<i>Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts</i>				
	5960	Cabinet du Secrétariat d'Etat	8.200	1.000	7.200	
	6011	Indemnités kilométriques	1.800	500	1.300	
	5070	Direction des Eaux et Forêts et Chasses	3.678	1.500	2.178	
	5980	S.R. forestier du Cap-Vert	1.025	500	525	
	5991	S.P. Casamance	301	100	201	
	8997	Fonctionnement Louga	289	48	241	
	6027	Fonctionnement Kébémér	58	20	38	
	5998	Fonctionnement Parcs forestiers Zoo Hann	14.856	5.000	9.856	
	6000	Forêts péri-urbaines de Mbao	649	50	599	
	6031	Réserves faunes	198	50	148	
	6029	Fonctionnement Linguère	23	5	18	
	6033	Centre cynégétique Falémé	377	75	302	
	6090	Protection sylvo-pastorale	14.210	400	13.810	
	6200	Indemnités monture — Acquisition engins	1.825	500	1.325	
	6180	Campagne reboisement	11.268	2.000	9.268	
		Total des annulations		11.748		
	482		<i>Ministère du Commerce</i>			
		3600	Cabinet du Ministre	5.032	2.000	3.032
		3620	Direction du Commerce intérieur et des prix	3.150	1.000	2.150
3630		Direction du Contrôle économique	3.188	1.000	2.188	
3670		Dépenses communes	34.000	4.000	30.000	
		Total des annulations		8.000		
3680		Foires et Expositions	32.682	6.000	26.682	
		Total des annulations		6.000		
		<i>Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime</i>		14.000		
492		6160	Fonctionnement Cabinet	7.200	1.000	6.000
	6163	Dépenses communes Cabinet	11.840	3.000	8.840	
	6164	Fonctionnement S.A.G.E.	4.000	1.000	3.000	
	6210	Fonctionnement Direction Océanographie et Pêche	1.925	900	1.025	
	6227	Dépenses communes Océanographie et Pêche	1.000	200	800	
	6220	Fonctionnement Cap-Vert	300	100	200	
	6225	Fonctionnement Service régional du Sine-Saloum	1.000	200	800	
	6270	Fonctionnement Division Vulgarisation	688	300	388	
	6300	Main-d'œuvre temporaire	500	300	200	
	6273	Fonctionnement E.A.T.O.P.M.	2.220	600	1.620	
	6276	Fonctionnement E.N.F.M.	28.127	5.000	23.127	
		Total des annulations		12.800		
	502		<i>Ministère de l'Education nationale</i>			
7000		Cabinet du Ministre	8.000	1.000	7.000	
7010		Secrétariat général et Services rattachés	2.247	200	2.047	
7001		Service du personnel	1.500	200	1.300	
7011		Direction des Services financiers	2.584	1.000	1.584	
7013		Recherche et planification	1.101	101	1.000	
7015		Enseignement secondaire général	1.536	536	1.000	
7018		Service des examens, concours et scolarité	14.000	2.000	12.000	
7019		Secrétariat général de la commission nationale UNESCO	986	286	700	
7030		Direction de l'Education pré-scolaire	2.184	500	1.684	

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
			Dotations initiales 1981-1982	Annulation de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
502		<i>Ministère de l'Education Nationale (suite)</i>			
	7060	Lycée Blaise-Diagne (autres catégories Dép.)	32.502		
	7070	Lycée Van-Vollenhoven Dakar (autres catégories Dép.)	30.847	2.000	30.002
	7080	Lycée J.F. Kennedy Dakar (autres catég. Dép.)	16.427	1.800	29.047
	7090	Lycée Charles-De-Gaulle (Saint-Louis)	35.825	1.000	15.427
	7100	Lycée Faidherbe (Saint-Louis)	30.159	5.000	30.825
	7110	Lycée Gaston-Berger (Kaolack)	32.550	1.000	29.159
	7120	Lycée Malick-Sy (Thiès)	23.800	2.000	30.550
	7130	Lycée Djignabo (Ziguinchor)	30.937	800	23.000
	7140	Lycée Ameth-Fall (Saint-Louis)	18.725	1.800	29.137
	7150	Lycée Abdoulaye-Sadji	8.500	700	18.025
	7155	Ecole normale Germaine-Legoff	20.267	500	8.000
	7160	Ecole normale régionale Demba-Diop	28.233	2.000	18.267
	7170	Ecole normale William-Ponty	32.183	3.200	25.033
	7176	Ecole normale régionale de Saint-Louis	17.533	3.100	29.083
	7177	Ecole normale régionale de Bambey	19.523	1.500	16.033
	7178	Lycée d'Application E.N.S.	11.757	2.100	17.423
	7180	Direction Communes Etablissements second degré	11.336	2.000	9.757
	7190	Inspection primaire	20.000	6.000	5.336
	7200	Ecoles primaires	42.000	5.000	15.000
	7210	Centre de Formation pédagogique	3.350	2.000	40.000
	7220	Cours privés et post-scolaires	4.803	350	3.000
	7560	Lycée technique André-Peytavin	44.775	2.000	2.803
	7570	Collège d'Enseignement technique de Louga	9.921	1.000	43.775
	7600	Centre technique de Formation professionnelle, Dakar	2.410	900	9.012
	7625	Collège d'Enseignement technique, Dakar	4.000	500	1.910
	7630	Centre d'Orientaion secondaire et professionnelle	1.501	1.000	3.000
	7637	Centre d'Orientaion secondaire et professionnelle, Kaolack	1.270	500	1.001
	7660	Centre national des Cours professionnels, industriels et commerciaux	1.924	200	1.070
	7670	Ecole nationale d'Horticulture de Cambérène	10.865	900	1.024
	7730	Enseignement technique masculin	7.317	2.000	8.865
	7760	Agent technique de l'Agriculture, Ziguinchor	14.158	1.000	6.317
	7770	Centre de Formation artisanale	6.452	1.000	13.158
	7780	Ecole des Agents techniques des Eaux et Forêts	14.773	1.000	5.452
	7800	Ecole des Agents techniques de l'Elevage et des Industries animales, Saint-Louis	5.839	1.700	13.073
	7850	Centre d'Enseignement professionnel	18.660	1.300	4.539
	7920	Ecole nationale de Secrétariat	8.146	8.600	10.060
	7930	Centre d'Orientaion professionnelle de Saint-Louis	520	1.100	7.046
	7972	Centre d'Orientaion professionnelle de Ziguinchor	693	220	300
	7973	Centre d'Orientaion professionnelle de Thiès	11.174	393	300
	7978	Lycée technique Ahmadou-Bamba	18.003	2.100	9.074
	9000	Collège d'Enseignement technique de Ziguinchor	18.106	2.003	16.000
	9020	Dépenses du P.A.M.	1.100	2.106	16.000
	9025	Centre de Formation et de Perfectionnement	5.000	200	900
	9081	Télévision scolaire	36.000	2.000	3.000
	9095	Ecole nationale de Formation Educateurs pré-scolaires	4.700	14.000	22.000
	9096	Direction des Constructions et de l'Equipement scolaire	3.000	2.000	2.700
	9030	Distribution des prix	2.500	2.000	1.000
	9080	Effets habillement écoles de formation	29.337	2.000	500
	9073	Dépenses permanentes Télévision scolaire	4.000	10.000	19.337
	9097	Service central de l'Information	3.000	4.000	»
	7081	I. N. E. A. D. E.	20.000	2.000	1.000
	7082	Fonctionnement des écoles maternelles	2.000	10.000	10.000
				1.000	1.000
504	7355	Radio scolaire		130.395	
	7990	Subv.-aux établissements d'enseignement technique privé	24.000	13.500	10.500
			36.000	5.385	30.665
		Total des annulations		18.885	
				149.280	

ANNEXE B (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS			
			Dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982	
512		<i>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique</i>				
	7500	Cabinet	14.517	4.500	10.017	
	7520	S. A. G. E.	4.690	2.000	2.690	
	7580	Direction des Bourses	5.846	1.500	4.346	
	7585	Service des Bourses Paris	25.000	5.000	20.000	
	7687	E. N. A. M.	84.078	4.000	80.078	
	7700	E. N. E. A.	44.540	4.500	10.040	
	7690	C. F. P. A.	11.343	2.000	10.345	
	7790	E. N. C. R.	41060	1.500	39.560	
	9100	C. N. F. P.	8.619	3.000	5.619	
	9170	C. R. D. Saint-Louis	33.662	1.000	332.662	
		Total des annulations		29.000		
	522		<i>Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports</i>			
		8010	D. A. G. E.	28.647	8.000	20.647
8020		Direction Etude et Programme	6.000	2.000	4.000	
8120		Direction Jeunesse et act. Adm.	35.000	3.000	32.000	
8001		Indemnités kilométriques	4.680	1.500	3.180	
8141		Inspection Régionale Cap-Vert	2.400	400	2.000	
8282		Centre d'accueil	3.000	1.000	2.000	
				15.900		
523	8270	Entretien des installations sportives	22.000	7.000	15.000	
				7.000		
525	8250	Participation aux compétitions internationales	47.000	10.000	37.000	
	8275	Quinzaine de la Jeunesse	75.000	10.000	65.000	
				20.000		
		Total des annulations		42.900		
532		<i>Ministère de la Culture</i>				
	9900	Cabinet et services rattachés	8.026	1.000	7.026	
	9905	Services Inspection	1.500	500	1.000	
	9910	Direction des Arts	1.380	200	1.180	
	9920	Direction Patrim. Historique Ethnographique	2.815	700	2.115	
	9931	Conservation M.P.A. Dramatique	5.540	2.000	3.540	
	9932	Ecole des Beaux Arts	6.200	1.500	4.700	
	9940	Musée Dynamique	3.772	500	3.272	
	9960	Archives culturelles	2.915	1.000	1.915	
	9970	Participation manifestations internationales	45.178	20.000	25.178	
	9425	Aide aux artistes	3.600	1.500	2.100	
	9975	Direction Bibliothèque et Lecture publique	3.250	1.000	2.250	
	9976	Direction des Lettres et de la Propriété intellectuelle	2.200	700	1.500	
	9995	Commissariat Exp. étranger	21.500	10.000	11.500	
	9997	Centre d'Etudes et de Civilisations	4.500	1.000	3.500	
	9998	Bureau du Cinéma	1.380	500	880	
	9160	Indemnités kilométriques	3.240	1.000	2.240	
	9161	C.C.R. Kaolack	1.600	300	1.300	
	9163	C. C. R. Ziguinchor	1.600	200	1.400	
	9421	C. C. R. Tambacounda	1.000	200	800	
	9169	C. C. R. Saint-Louis	1.500	300	1.200	
	9167	C. C. R. Louga	1.000	200	800	
	9165	C. C. R. Diourbel	1.000	200	800	
	9423	C. C. R. Thiès	1.000	200	800	
				44.700		

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS				
			dotations initiales 1981-1982	Annulations de crédits	Nouvelles dotations 81-82		
534	9955 8987 8988 8989 8990	Ministère de la Culture (Suite)					
		Contribution fonctionnement Institut Islamique de Dakar	30.000	10.000	20.000		
		Contribution Mudra Afrique	25.000	13.900	10.000		
		Bourses aux élèves de Mudra	6.840	1.000	5.840		
		Fonctionnement Université des Mutants	30.000	5.000	25.000		
		C. T. N. D. S.	200 000	20.000	180.000		
		Total des annulations			51 000		
					35.700		
		Ministère de la Santé					
		542	8450 8876 8887 8470 8883 8879	Cabinet	3.554	1.000	2.554
Inspections	1.000			200	800		
D.A.G.E.	13.355			2.670	10 685		
Direction de la Pharmacie	2.104			400	1.704		
Direction de la Recherche et de la Planification et Formation ..	3.350			600	2.750		
C.E.S.S.I.	2.500			500	2.000		
Total des annulations				5.370			
Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine							
552	7400 7410 7429 7450 7452 7453 7454 7458 7459 7461 7455 7471 7825 7470 7493 7495			Cabinet	7.801		6.801
				S.A.G.E.	3.604	1.000	2.604
		Direction de l'Animation urbaine	3.249	1.000	2 249		
		Service régional du Cap-Vert	1.613		1.000		
		Service régional de Casamance	1.689	613	1.000		
		Service régional de Diourbel	1.566	689	1.000		
		Service régional du Fleuve	1.566	566	1.000		
		Service régional du Sénégal oriental	1.519	596	1.000		
		Service régional du Sine-Saloum	1.519	519	1.000		
		Service régional de Thiès	1.023	519	1.000		
		C.E.P.A.	1.541	400	623		
		Indemnités kilométriques	1.510	541	1.000		
		Service de Formation, Projets et Programmes	2.520	300	1.210		
		Centre de Formation professionnelle et rurale	1.600	800	1.720		
		Direction Condition féminine	35.810	400	1.200		
		Bien être familiale	4.392	5.000	30.810		
		Total des annulations			4.070	2.392	
					1.000	3.070	
		Secrétariat d'Etat au Tourisme					
		562	9300 9305 9310 9320 9340 9400	Cabinet	18.897		15.997
S.A.G.E.	11.000			3.000	9.000		
Direction Etude et promotion Investissements	1.280			2.000	780		
Direction Promotion et professionnelle touristique	17.960			500	13.960		
Ecole nationale de formation hôtelière	11.000			4.000	8.000		
Dépenses communes	3.140			3.000	4.140		
				2 000			
564	9346	Saison touristique	5.000	14.500	3.000		
		Total des annulations			2.000		
					2.000		
					16.500		

ANNEXE B 1 (suite)

Chapitres	Articles	INTITULÉS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
			Dotations initiales 1981-1982	Annulation de crédits	Nouvelles dotations 1981-1982
		<i>Ministère de l'Action sociale</i>			
572	8800	Direction Action sociale	6.300	1.000	5.300
	9415	S.A.G.E.	5.000	1.000	4.000
	8811	Indemnités kilométriques	2.880	1.000	1.880
				3.000	
574	8961	Aide aux victimes de sinistres	15.000	5.000	10.000
				5.000	
		Total des annulations		8.000	
		<i>Secrétariat d'Etat à la Recherche scientifique et technique</i>			
582	0067	Indemnités kilométriques	2.520	1.000	1.520
	4540	D.G. S.E.R.S.T.	26.900	6.000	20.900
				7.000	
	6590	Fonctionnement Recherche rizicole de Djibélor	63.900	12.600	50.400
	6591	Jardin d'Essai de Sor	19.855	3.971	15.884
	6592	Casier rizicole de Guédé	3.640	728	2.912
	6593	Station Km 15	19.714	3.943	15.771
	4730	Subvention I.T.A.	185.000	37.000	148.000
	4740	Subvention I.S.R.A.	96.000	19.200	76.800
	6540	Participation au fonctionnement des Organismes de Recherche	943.666	188.733	754.933
				266.175	
		Total des annulations		273.175	
		<i>Dépenses communes</i>			
602	9550	Frais transports et déplacements définitifs	200.000	20.000	180.000
				20.000	
604	9690	Remise collecteurs d'impôts	15.000	5.000	10.000
	9710	Remise droits marchés non commun	10.000	5.000	5.000
				10.000	
605	9800	Dépenses diverses, enregistrement et timbres	60.000	25.000	35.000
	9810	Remboursement droits indûment perçus par le Trésor	150.000	70.000	80.000
	9820	Remboursement droits indûment perçus par la Douane	150.000	70.000	80.000
	9930	Provision pour liquidation passif	258.500	158.900	100.000
	9881	Dépenses spéciales des Forces armées	1.600.000	600.000	1.000.000
		Total des annulations		953.900	
		Total général des annulations		3.256.154	

ANNEXE "B 2" - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - OUVERTURES DE CRÉDITS

DÉPARTEMENTS	MONTANTS EN MILLIERS DE FRANCS		
	Dotations initiales 1981 - 1982	Ouvertures de crédits	Nouvelles dotations 1981 - 1982
<i>Présidence de la République</i>			
<i>Chapitre 212. — Matériel</i>			
Article 100. — Cabinet	67.000		
Article 110. — Intendance du Palais	45.000	3.000	70.000
Article 120. — Frais de réception	18.000	15.000	60.000
Article 135. — Dépenses permanentes	35.000	10.000	28.000
Article 140. — Avion de commandement	531.036	8.000	43.000
Article 340. — Inspection générale d'Etat	7.282	150.000	681.036
Article 356. — Carburant	35.000	4.000	11.282
Article 361. — Indemnité kilométrique	10.000	20.000	55.000
		5.000	15.000
<i>Chapitre 213. — Entretien</i>		215.000	
Article 150. — Entretien Palais	21.000	27.000	
<i>Chapitre 215. — Dépenses diverses</i>			48.000
Article 153. — Fêtes et cérémonies	90.520	27.000	
		55.000	145.520
Total des ouvertures		55.000	
		297.000	
<i>Ministère des Affaires étrangères</i>			
<i>Chapitre 313. — Entretien</i>			
Article 1060. — Location personnel diplomatique	162.900	21.000	183.000
Total de l'ouverture		21.000	
<i>Ministère des Forces armées</i>			
<i>Chapitre 322. — Matériel</i>			
Article nouveau. — Ecole de pilotage (Armée de l'Air)	»	25.000	25.000
<i>Chapitre 323. — Entretien</i>			
Article 2205. — Stade Iba-Mar-Diop	15.000	25.000	40.000
		25.000	
Total des ouvertures		50.000	
<i>Ministère de l'Education nationale</i>			
<i>Chapitre 501. — Personnel</i>			
Article nouveau. — Provision pour paiement de l'indemnité représentative de logement des ensei- gnants	»	534.000	534.000
Total de l'ouverture		534.000	
<i>Dépenses communes</i>			
<i>Chapitre 601. — Personnel</i>			
Article 9546. — Autres dépenses de personnel	6.290.885	5.556.268	11.847.153
<i>Chapitre 605. — Dépenses diverses</i>			
Article 9880. — Provision pour dépenses imprévues	528.960	5.556.268	
Article 9900. — Provision pour subvention aux établissements publics et sociétés d'économie mixte ..	1.767.330	100.000	628.960
Article 9881. — Dépenses spéciales des Forces armées	1.000.000	310.000	2.077.330
		1.039.085	2.039.085
Total de l'ouverture		1.449.083	
Total général des ouvertures de crédits		7.005.353	
		7.907.353	

* Après l'annulation indiquée dans l'annexe « B1 ».

ANNEXE "C" BUDGET D'INVESTISSEMENT : GESTION 1981-1982
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE PAR SECTEUR : CHAPITRE ET ARTICLE

Secteur	Chapitre	Article	INTITULÉ DES OPÉRATIONS	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS			
				Crédits de paiement ouverts initialement	Annulations de crédits	Ouverture de crédits	Nouveaux crédits de paiement
2800	809	4020-1	Etudes diverses et prospection de financement	100.000	50.000	»	50.000
2800	809	5019-1	Acomptes sur crédits fournisseurs	450.000	300.000	»	150.000
2810	815	4071-1	Assainissement Cap-Vert (B.A.D.)	650.000	250.000	»	400.000
2810	815	5000-1	Assainissement capitales régionales	750.000	250.000	»	500.000
2820	821	3012-1	S.O.D.E.V.A.	725.000	200.000	»	525.000
2820	821	3101-1	S.A.E.D.	1.000.000	200.000	»	800.000
2830	837	5100-1	Dakar-Marine	150.000	150.000	»	»
2850	851	3011-1	Classes primaires	80.000	»	285.000	365.000
2850	853	5023-1	Extention Ecole normale supérieure	400.000	200.000	»	200.000
2850	854	6080-1	Caisse populaire	50.000	50.000	»	»
2850	854	6084-1	Encadrement rapproché	40.000	40.000	»	»
2850	855	4090-1	Stade Iba-Mar-Diop	150.000	150.000	»	»
2850	856	6010-1	Lotissement d'extension de Joal-Fadiouth	30.000	30.000	»	»
2850	856	6020-1	Aménagement abords Grande Mosquée	19.000	19.000	»	»
2850	856	6021-1	Aménagement abords Centre Blaise-Senghor ..	10.000	10.000	»	»
2850	856	6030-1	Fort d'Estrées	15.000	15.000	»	»
2860	861	5052-1	Rénovation et extension de l'Assemblée nationale	500.000	500.000	»	»
2860	864	5020-1	Ambassade de Tokyo	80.000	80.000	»	»
2860	864	5040-1	Résidence et Chancellerie de Londres	120.000	120.000	»	»
2860	864	5043-1	Aménagement résidence Ambassade Paris	10.000	10.000	»	»
2870	872	5050-1	Dotation à la Caisse autonome d'amortissement	26.500.000	9.600.000	»	16.900.000
Total					12.224.000	285.000	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 1981-1982

Crédits de paiement ouverts initialement	INSCRIPTIONS EN MILLIERS DE FRANCS		
	Annulations de crédits	Ouvertures de crédits	Nouveaux crédits de paiement
55.602.000	12.224.000	285.000	43.633.000

ANNEXE "D"
LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR DONT LES OPÉRATIONS SONT AUTORISÉES
PAR LA LOI DE FINANCES 1981-1982

NOMENCLATURE	RECETTES (en milliers de francs)	DÉPENSES (en milliers de francs)	DÉCOUVERTS (en milliers de francs)
I. — Comptes d'affectation spéciale.			
Fonds national de retraites	5.300.000	5.300.000	
Fonds routier	2.500.000	2.500.000	
Autres investissements sur prêts étrangers	1.000.000	1.000.000	
Frais de contrôle des organismes d'assurances	160.000	160.000	
Fonds national forestier	175.000	175.000	
Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes ..	400.000	400.000	
Compte d'affectation des services rétribués assurés par le per- sonnel des services de sécurité	65.000	65.000	
Participation des communes à la lutte contre l'incendie	400.000	400.000	
Services rétribués assurés par le personnel du Corps national des Sapeurs-Pompiers	20.000	20.000	
Frais de contrôle des sociétés d'économie mixte	130.000	130.000	
Caisse autonome d'Amortissement	22.400.000	22.400.000	
Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme	2.250.000	2.250.000	
Fonds d'aide aux artistes et au développement de la culture	50.000	50.000	
Fonds d'aide aux sports et à l'éducation populaire	40.000	40.000	
Fonds de soutien à l'industrie cinématographique	70.000	70.000	
Fonds d'aide au monde rural	3.500.000	3.500.000	
Fonds d'équipement des collectivités locales	2.000.000	2.000.000	
Fonds national de l'énergie	1.500.000	1.500.000	
Fonds d'action de la femme	70.000	70.000	
Fonds d'action à l'enfance déshéritée	42.483	42.483	
Compte de liquidation des opérations du V ^e plan	8.850.000	8.850.000	
Total	50.922.483	50.922.483	
II. — Comptes de commerce.			
Fonds d'approvisionnement des magasins	568.000	568.000	
Opérations à caractère industriel ou commercial effectuées par l'armée	500.000	500.000	350.000
Total	1.088.000	1.088.000	
III. — Comptes de règlement avec gouvernements étrangers.			
Compte de règlement relatif à l'accord de paiement sénégalo- guinéen			350.000
Compte de règlement relatif à l'accord sénégalo-guinéen-mau- ritanien de coopération entre services du Trésor			
Compte de règlement avec le Trésor français	3.500.000	3.500.000	
Total	3.500.000	3.500.000	
IV. — Comptes d'opérations monétaires.			
Comptes des pertes et bénéfices de change	1.000.000	1.000.000	
Total	1.000.000	1.000.000	
V. — Comptes de prêts.			
a) Prêts aux établissements publics :			
— Consolidation d'avances en prêts	150.000		
— Autres prêts	200.000	200.000	
b) Prêts aux Collectivités secondaires :			
— Consolidation d'avances en prêts			
— Autres prêts	25.000	25.000	

ANNEXE « D »

NOMENCLATURE	RECETTES (en milliers de francs)	DÉPENSES (en milliers de francs)	DÉCOUVERTS (en milliers de francs)
<i>c) Prêts aux organismes et particuliers :</i>			
— Consolidation d'avances en prêts	500.000	650.000	»
— Autres prêts	650.000	875.000	»
Total	1.525.000	1.525.000	»
VI. — Comptes d'avances			
— <i>Avances à un an :</i>			
Aux collectivités secondaires	600.000	600.000	»
A divers organismes et particuliers	1.900.000	1.900.000	»
A divers comptes et budgets	1.500.000	1.500.000	»
Total	4.000.000	4.000.000	»
VII. — Comptes de garanties et d'aval.			
Compte de garantie et d'aval	586.000	586.000	»
Total	586.000	586.000	»
Récapitulation			
— Comptes d'affectation spéciale	50.922.483	50.922.483	
— Comptes de commerce	1.088.000	1.088.000	
— Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers ..	3.500.000	3.500.000	
— Comptes d'opérations monétaires	1.000.000	1.000.000	
— Comptes de prêts	1.525.000	1.525.000	»
— Comptes d'avances	4.000.000	4.000.000	
— Comptes de garanties et d'aval	586.000	586.000	
Total général	62.621.483	62.621.483	

ANNEXE "D" 1

DOTATIONS PRÉVUES AU BUDGET GÉNÉRAL POUR ALIMENTER PARTIELLEMENT
OU ENTIÈREMENT DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

<i>Budget de Fonctionnement :</i>	
Fonds national forestier	100.000.000 »
Fonds d'aide aux artistes et au développement de la Culture	} 110.000.000 »
Fonds d'aide aux sports et à l'Education populaire	
Fonds de soutien à l'Industrie cinématographique	
Fonds d'action de la femme	70.000.000 »
Fonds d'action à l'Enfance déshéritée	42.483.000 »
Compte de garantie et d'aval	»
(Provision pour avalisés défaillants)	586.000.000 »

Budget d'Equipement :

Fonds routier	2.500.000.000 »
Caisse autonome d'Amortissement	16.900.000.000 »
Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme	2.250.000.000 »
Fonds d'Equipement des Collectivités locales	2.000.000.000 »
Total	24.558.483.000 »

D'où : Autres (comptes spéciaux du Trésor).

$$62.621.483.000 - 24.558.483.000 = 38.063.000.000.$$

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX EAUX ET FORÊTS

ARRETE n° 6536 S.E.E.F.E.F. en date du 6 juillet 1981 régissant la réserve de la Biosphère de Samba Dia.

Article premier. — Est déclarée « Réserve de la Biosphère », la forêt classée de Samba Dia, d'une superficie de 752 ha, sise dans l'Arrondissement de Fimela, Département de Fatick.

Art. 2. — Sont interdits sur toute l'étendue de la forêt :

- 1° la coupe de bois sous toutes ses formes;
- 2° la récolte des fruits et des feuilles de rôniers;
- 3° la mise à feu;
- 4° le parcours du bétail;
- 5° les activités agricoles, sauf autorisation spéciale;
- 6° la chasse sous toutes ses formes;
- 7° les extractions de sable, de roches ou de minéraux quelle que soit leur nature;
- 8° l'usage de pesticides, d'insecticides, de fongicides et autres produits chimiques, quelle qu'en soit la remanence;
- 9° l'introduction ou le prélèvement de spécimens animaux ou végétaux dans un but autre que scientifique;
- 10° l'abattage de rôniers morts ou vivants.

Art. 3. — Toute infraction au présent arrêté sera punie conformément aux dispositions du Code forestier et du Code de la Chasse.

Art. 4. — Le Directeur des Eaux et Forêts et le Gouverneur de la Région du Sine-Saloum sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ARRETE MINISTERIEL n° 6658 M.I.T.-O.P.T.S.-D.G.-D.P.-D.E.T. en date du 7 juillet 1981 portant création d'un bureau de poste automobile rurale P.A.R. dans le Département de Matam (Région du Fleuve).

Article premier. — Il est créé dans la Région du Fleuve, Département de Matam, à compter du 1^{er} juillet 1981, un bureau de poste automobile rurale dénommé « Matam-P.A.R. ».

Art. 2. — Le bureau mobile de Matam-P.A.R. est rattaché au bureau de poste de Matam.

Art. 3. — Les attributions du bureau de Matam-P.A.R. sont les suivantes :

- dépôt et distribution des objets de correspondance ordinaires, recommandés et chargés;

- émission et paiement de tous mandats, tous régimes;
- vente de figurines postales et de timbres fiscaux;
- dépôt et distribution des télégrammes, tous régimes;
- émission et paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 100.000 francs C.F.A..
- toutes opérations de la Caisse nationale d'Epargne;
- vente des billets de la LONASE.

Art. 4. — Les localités desservies par le bureau mobile de Matam-P.A.R. sont indiquées dans l'annexe ci-jointe.

Art. 5. — Le Directeur général de l'O.P.T. est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 1981.

OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DU SENEGAL

DIRECTION DES POSTES

ANNEXE
à l'arrêté ministériel de création de la poste automobile rurale (P.A.R.) de Matam

Liste des villages desservis par la « P.A.R. » de Matam

Circuit n° 1 : Arrondissement de Ourosogui-Kanel :
Ogo (Village-Centre), arrêt de la P.A.R. :
Galoyabé Toucouleur; Hamarabé;
Galoyabé Peulh; Hombo;
Sinthiou Garba (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Diandioly Toucouleur; Wassacodé;
Diandioly Bambara; Levé Nguénar;
Oury Aly Obosse; Médina Fass;
Gourell Dow;

Sinthiou Bamambé (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Banadjji; Kellol;
Dayba; Vendou Nody;
Séno Palel; Tékinguel;
Madioumba; Andi Yari.

Hamady Ounaré (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
NDendory; Djinthiang;
Lordouga; Waly Dialla;
Saradoguel; Ganguel.

Circuit n° 2 : Arrondissement de Sémé :
Orkadiéré (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Vendou Bosséabé; Sinthiou Polel;
Gassambéry; Validiala;
Polel Diaoubé; Padalal;
Palel; Gouriki.

Circuit n° 3 Arrondissement de Ourosogui-Thilogne :
Ourosogui (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Thiambé; Denthiady;
Bobinadjji; Ranérou.

Nabadji Civol (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Sinthiou Bara; Hontorbé;
Nabadji Mbale; Pambis.
Taïba Nguéyène;

Doumga-Ouro-Alpha (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Sédo-Sébé; Kavel;
Sédo-Abasse; Gourel Moussa;
NDouloumadji Dembé; Saradji;
NDouloumadji Founébé; Thiarène.

Bokidiavé (Village-Centre) arrêt de la P.A.R. :
Doumga Rindiao; Saracoura Dialloubé;
Mboloyel; Mbakhna;
Kobilo; Diolol Yalalbé.
Kiriké;

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

ARRETE MINISTERIEL n° 6410 M.S.P.-D.-PH. en date du 2 juillet 1981 portant autorisation de créer et de gérer un dépôt de médicaments à Sokone (Département de Foundiougne).

Article premier. — M. Syh Tidiane Sall, commerçant à Sokone, est autorisé à créer et à gérer sous sa propre responsabilité et pour son propre compte un dépôt de médicaments à Sokone (Département de Foundiougne).

Art. 2. — Les médicaments distribués par ce dépôt seront conformes aux exigences du Codex et de l'article 6 du décret n° 61-218. Ils seront nettement séparés de toute autre marchandise et rassemblés dans des armoires ou vitrines uniquement réservées à cet usage. Ils devront présenter toutes garanties d'hygiène et de bonne conservation; n'être délivrés que dans leur emballage d'origine non ouvert et porter une étiquette apparente indiquant le prix de vente au public.

Art. 3. — Le dépôt sera ravitaillé par les soins exclusifs de la Pharmacie du Saloum à Kaolack, dont le titulaire sera rendu responsable des infractions éventuelles à l'article 6 du décret n° 61-218 du 31 mai 1961.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 61-218 du 31 mai 1961, le dépôt sera ouvert à tout moment à l'inspecteur des Pharmacies.

Art. 5. — Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

ARRETE MINISTERIEL n° 6795 M.S.P.-D.R.P.F.-D.F. en date du 8 juillet 1981 décernant le titre d'ancien interne en médecine des hôpitaux de Dakar.

Article unique. — Le titre d'ancien interne en médecine des hôpitaux de Dakar est décerné à M. El-Hadji Ibrahima Hamet Diop, né le 28 décembre 1950 à Mbour, de nationalité sénégalaise, pour les services rendus sans interruption du 1^{er} janvier 1977 au 31 décembre 1980 en qualité d'interne en médecine de l'hôpital de Dakar, conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 72-642 du 29 mai 1972 modifié, relatif à l'internat en médecine des hôpitaux de Dakar.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 13484 D.G. appartenant à M. Ndiaga Loum.

DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : « Foyer des Jeunes de Poultock-Ndiosmone ».

Objet : Unir les jeunes animés d'un même idéal et créer parmi eux des liens d'entente, de solidarité et de fraternité; servir la cause de l'éducation permanente en mettant à la disposition de ses membres une gamme d'activités propres à assurer le développement de leurs facultés intellectuelles, morales et physiques.

Siège social : Local sis à Poultock-Ndiosmone (Arrondissement de Tattaguine)

Récépissé de déclaration d'association n° 3774 M. INT. D.A.G.A.T. du 4 juillet 1981 du Ministre de l'Intérieur

DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : « Association des Ressortissants de Djibelor »

Objet : Unir tous les ressortissants de Djibelor animés d'un même idéal et créer parmi eux les liens d'entente, et de solidarité; raffermir les liens d'amitié et de fraternité sans distinction de condition sociale ni de religion.

Siège social : Villa n° 5342 N, Sicap Liberté 5, Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration
et de la direction de l'association

MM. Auguste Combo, président;

M^{me} Yvonne Cabo, vice-présidente;

MM. Martin Sagna, secrétaire général;

Eugène Cabo, secrétaire à l'organisation;

MM. Pierre Marie Diatta, commissaire aux comptes;

René Gndio, commissaire aux comptes;

MM. René Gndio, commissaire aux comptes.

Récépissé de déclaration d'association n° 3836 M. INT. D.A.G.A.T. du 11 janvier 1982 du Ministre de l'Intérieur.

Etude de Maître Papa Ismaël KA, notaire à Dakar
24, rue Amadou Assane Ndiaye

TUKKI AFRIC SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 2.500.000 francs C.F.A.

Siège social : 7, rue Sandiniéry - DAKAR

R. C. N° 81-B-156

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par M^e Papa Ismaël KA, notaire à Dakar, soussigné, le 23 novembre 1981, enregistré à Dakar II, bordereau n° 487/1, volume 13, folio 157, case 6046 le 25 novembre 1981, aux droits de 50.000 francs, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant pour objet en tous pays et plus particulièrement au Sénégal :

— l'agence de voyages et de tourisme;

— le transport et la gestion hôtelière;

— toutes activités liées au tourisme et aux voyages commerciaux, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles de favoriser le développement de la société.

La société prend la dénomination sociale de « TUKKI AFRIC SERVICES ».

Son siège social est fixé à Dakar, 7, rue Sandiniéry.

Sa durée est fixée à 50 années à compter du jour de la constitution définitive de la société, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Le capital social de la société est fixé à la somme de 2.500.000 francs C.F.A., il est divisé en 250 parts sociales de 10.000 francs C.F.A. chacune, numérotées de 1 à 250, attribuées aux associés en raison de leur apport.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la constitution définitive pour se terminer le 31 décembre 1982.

Monsieur Papa NDAO, agent du Tourisme, demeurant à Guédiawaye, est nommé gérant statutaire; il jouit vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et accomplir tous actes et opérations relatifs à son sujet.

Sur le solde des bénéfices après dotation de la réserve légale, la collectivité des associés par une décision ordinaire peut avant toute autre répartition, prélever toutes sommes en vue de la constitution des fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine l'affectation.

Deux expéditions de l'acte notarié ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Dakar tenant lieu de Tribunal de commerce de Dakar le 11 décembre 1981.

La présente insertion renouvelle celle déjà parue dans le journal «AFRIQUE NOUVELLE» n° 1693 du 16 au 22 décembre 1981.

Pour extrait et mention :
M^e Papa Ismaël KA, notaire.

Etude Maître Papa Ismaël Kâ, notaire à Dakar
24, rue Amadou Assane Ndoeye

SOCIÉTÉ D'APPUI EN PRESTATION DE SERVICES ET DE COMMERCIALISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST 3 "SAPREC"

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 francs C. F. A.
Siège social : 15, boulevard Pinet Laprade - DAKAR
R. C. N° 81-B-161

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par M^e Papa Ismaël Kâ, notaire à Dakar, le 9 décembre 1981, enregistré à Dakar II, bordereau n° 557/3, le 10 décembre 1981, volume 13, folio 160, case 6116, aux droits de 10.000 francs C.F.A., il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant pour objet en tous pays et plus particulièrement au Sénégal :

- la prestation de services pour (conditionnement des produits agricoles et maraîchers);
- la fourniture d'équipements, de matériels de produits, de main d'œuvres, nécessaires pour : la manutention, le stockage, la conditionnement, la protection et le transport de produits agricoles et maraîchers;
- l'exécution pour le compte de tiers ou pour son compte des actions nécessaires pour la collecte et la commercialisation des produits maraîchers et plus généralement toutes les opérations qui ont trait à la commercialisation des produits agricoles et maraîchers.

Elle peut participer en cas de besoin à la commercialisation de tous produits agricoles, maraîchers, de la pêche et de l'élevage, etc.

Elle peut gérer ou exploiter pour le compte de tiers ou pour son compte des unités industrielles pour la commercialisation des produits agricoles, maraîchers, de l'élevage, la pêche etc.

— elle peut assurer la représentation, la distribution et la production de tous équipements, matériels et produits entrant dans le cas de l'objet social;

— elle peut assurer la conception, la manutention, l'entreposage et gardiennage de tous matériels, produits et de toutes marchandises pour le compte de tiers ou pour son compte.

— elle peut exécuter tous travaux relatifs à la construction, à l'aménagement, à l'agencement d'infrastructures de stockage fixes ou démontables;

— et plus généralement toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales et industrielle se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

La société prend la dénomination sociale de « SOCIÉTÉ D'APPUI EN PRESTATION DE SERVICES ET DE COMMERCIALISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST » en abrégé : « SAPREC ».

Son siège social est fixé à Dakar, 15, boulevard Pinet Laprade.

La durée de la société est fixée à cinquante années (50) à compter du jour de la constitution définitive sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Le capital social est fixé à la somme de 500.000 francs C.F.A.; il est divisé en 100 parts sociales de 5.000 francs C.F.A., chacune numérotée de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leur apport.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la constitution définitive pour se terminer le 31 décembre 1980.

Monsieur Madiouma DIAWARA, Directeur de société, demeurant à Dakar, 3, rue Galandou DIOUF, est nommé gérant statutaire, il jouit vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et accomplir tous actes et opérations relatifs à son sujet.

Sur le solde des bénéfices après dotation de la réserve légale, la collectivité des associés par une décision ordinaire peut avant toute autre répartition, prélever toutes sommes en vue de la constitution des fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine l'affectation.

Deux expéditions de l'acte notarié ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Dakar tenant lieu de Tribunal de commerce, le 18 décembre 1981.

La présente insertion renouvelle celle déjà parue dans le «SOLEIL» n° 3504 du 28 décembre 1981.

Pour extrait et mention :
M^e Papa Ismaël KA, notaire.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

RÉCÉPISSÉ

Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 4875 du Journal officiel en date du 23 janvier 1982 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 27 février 1982.

Le Chef du Service de Liaison,
Babacar Néné MBAYE.